

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**Du 4 avril 2022 à 20h00****Présidence : M. Luc Magnollay****Salle du Conseil**

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité et à la secrétaire, le président informe que malgré la levée des mesures COVID, chacun est libre de porter un masque s'il le souhaite. Il précise encore que la salle du Conseil n'a pas de système de sonorisation et qu'il faut simplement se lever et parler suffisamment fort pour intervenir. Enfin, chacun est invité à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. Six membres du Conseil sont excusés ce soir et leurs noms sont énoncés.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021
3. Assermentation d'un nouveau Conseiller
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. Nomination d'une Commission ad hoc pour l'étude du préavis 01/2022 relatif aux réaménagements routiers du secteur du collège des Ecureuils
7. Propositions individuelles

Ordre du jour accepté à l'unanimité**1. Appel :**

Quarante-quatre Conseillers participent à la séance, six excusés, deux arrivées en retard. Le quorum est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

2. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021 :

Correction demandée par M. M.-O. Christinat : page 44 intervention de Charly Viquerat, les normes « OPAIR ».

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation d'un nouveau Conseiller :

Le président lit la lettre de démission de M. C. Delétra qui a déménagé.

M. Teodoro Chiaravalloti est assermenté et applaudit. Il est également invité à prendre connaissance du règlement du Conseil communal.

4. Communications du Bureau du Conseil :

- M. L. Magnollay – président :

Les résultats des élections du 20 mars 2022 sont passés en revue : Taux de participation communal : Conseil d'Etat : 33.44% ; Grand Conseil : 33.12 %. Le président remercie le Bureau et toutes les personnes qui ont participé au dépouillement. Le deuxième tour aura lieu dimanche 10 avril.

Selon la parution dans la feuille d'avis officielle du 1^{er} mars 2022, la population de la Commune se monte à 2'918 personnes au 31 décembre 2021. Il est constaté que malgré un certain développement immobilier, la population d'Etoy reste stable depuis bien des années.

Rappel des prochaines séances de Conseil à l'affichage.

Séances CC 2022	Remise des rapports	Commentaires
28 février – 20h	16 février	
04 avril – 20h	23 mars	
09 mai – 20h	27 avril	
20 juin – 19h	8 juin	Repas de fin d'année
12 septembre – 20h	31 août	
31 octobre – 20h	19 octobre	
12 décembre – 19h	30 novembre	

Votations 2022 : 13 février // 20 mars (Election au Grand Conseil et 1^{er} tour Conseil d'Etat) // **10 avril (2^{ème} tour Conseil d'Etat)** // 15 mai // 25 septembre // 27 novembre

Le président invite les Conseillers à envoyer les points et questions qu'ils souhaitent voir aborder dans la partie propositions individuelles à l'avance afin de pouvoir les transmettre à la Municipalité en amont de sorte qu'elle puisse travailler à l'élaboration d'une réponse.

4. Communications de la Municipalité :

a) M. J.-M. Fernandez :

Vélos en libre-service : Pour donner suite à la motion et au postulat que vous avez déposés, nous vous informons qu'à partir du 11 avril, de beaux vélos électriques seront mis à votre disposition dans le centre du village (face à la maison de Commune) et à la gare d'Etoy (côté Sud). Nous rejoignons le test réalisé par les Communes d'Aubonne et d'Allaman avec Pick-E-Bike. Les Communes de Lavigny, de Yens, de Villars-sous-Yens, et de Buchillon sont aussi partenaires pour la station de la gare d'Etoy. Nous espérons que cette nouvelle offre sera utilisée et couronnée de succès. (Projection de la carte avec les emplacements des stations de prise en charge/dépose représentés).

Salle Multisports : Comme vous n'êtes pas sans l'ignorer nous devons faire face à des augmentations du prix des matières premières ce qui a un impact sur la construction de notre salle. Pour information les postes importants qui font l'objet des plus-values sont le bois, la ferraille et l'aluminium pour les façades. L'estimation de l'augmentation est de CHF 400'000.00, ce qui veut dire que nos divers et imprévus sont quasiment épuisés. Il faut y rajouter CHF 40'000.00 de plus pour la cuisine en raison de l'adaptation nécessaire de l'offre de base car les machines de lavage étaient sous dimensionnées. En raison du contexte international et notamment de la guerre en Ukraine, le plancher prévu est indisponible (plaisanterie sur la possibilité de transformer cette salle en salle de Beach volley de ce fait).

Gymnase : Nous sommes très contents que le Grand Conseil ait voté les CHF 6'600'000.00 pour la mise à niveau et l'équipement du gymnase à Etoy. Malgré les affirmations de certaines ou certains députés qui se sont dit *devoir être attentifs aux aspects financiers car la location actuelle est élevée*. Je pense qu'il y a là un manque de connaissance du marché de la région. D'autre part que *si le bâtiment devait être racheté le prix serait supérieur à la norme en raison de la qualité des matériaux utilisés*. C'est quand même extraordinaire. Cette infrastructure a le mérite d'exister, quand nous voyons les difficultés rencontrées pour construire de nouveaux gymnases, terrains et oppositions, comme constaté dans d'autres régions de notre Canton, ça confirme que ce gymnase est bien là où il est. Si la construction et l'isolation est meilleure : tant mieux. Je pense que c'est un plus pour les élèves. Nous connaissons d'autres lieux bien moins attractifs dans le Canton. En outre que *ce bâtiment n'était pas optimal pour accueillir un gymnase en raison de son emplacement au bord de l'autoroute et de l'occupation spatiale dudit bâtiment*. Je pense qu'il faut du coup interdire de construire des immeubles au bord de l'autoroute au-dessus de Lausanne. Quelques petits commentaires à cet égard : il a été oublié que l'emplacement se trouve à cinq minutes de la gare, personne n'en parle, et que d'autre part les utilisateurs étudiants et professeurs sont très satisfaits des infrastructures. Je pense qu'une visite des lieux aurait été une bonne démarche pour appréhender le gymnase.

b) **Mme T. Séverin** :

Plan climat et énergie communal : Nous avons décidé d'actualiser le rapport sur le développement durable que nous avons fait en 2019 pour nous inscrire entièrement dans la démarche du Canton qui a été de développer un modèle de plan climat et énergie pour les petites communes dans l'idée aussi d'arriver ensuite à un suivi pour sa mise en œuvre. Dans les faits le contenu de notre rapport de 2019 doit être actualisé car bien sûr trois ans se sont écoulés, il y a certaines choses qui ont dû être faites. Mais nous constatons surtout que sans s'inscrire dans cette démarche cantonale c'est beaucoup plus difficile d'obtenir

un soutien pour la mise en œuvre des actions. Donc ces plans cantonaux ont vraiment été pensés pour aider les Communes à obtenir une meilleure écoute de la part des services cantonaux quand il va s'agir de mettre en œuvre les mesures. Nous avons donc décidé d'actualiser notre document pour l'adapter à ce modèle avec plusieurs axes : mise à jour du profil énergétique et climatique de la Commune, d'après un outil qui a été développé par le Canton, ce qui nous permettra aussi de mieux comparer avec les autres Communes qui font cette même démarche, la définition - vision de l'objectif qui était déjà plus ou moins définie dans notre rapport préalable, et puis la définition d'un plan d'actions et dans ce cadre-là nous allons pouvoir organiser cette journée participative que nous avons envisagée de faire il y a un peu plus de deux ans et qui n'a pas pu avoir lieu à cause de la pandémie. Pour l'instant nous envisageons la date du 1^{er} octobre, vous pouvez d'ores et déjà la noter même si nous attendons encore la confirmation des prestataires. (Projection de la méthode du Canton) Nous avons déjà pré-validé notre projet, nous avons fait la demande de subventions car c'est quelque chose qui doit se faire avec un prestataire et qui est subventionné à hauteur de 50% par le Canton. Nous attendons maintenant leur validation depuis quelques semaines pour pouvoir commencer à effectuer le travail. Ensuite il y aura la phase d'élaboration qui doit se faire sur six mois ou une année à la suite de laquelle il y a une phase de trois ans axés sur la mise en œuvre. C'est là qu'on espère que ce document pourra nous servir de levier sur des mesures qu'on aimerait faire passer notamment en termes de mobilité or certaines fois ça reste un peu bloqué au niveau des services cantonaux.

Ecole et ASSAGIE : Information préalable : nous avons décidé en fin d'année dernière de commencer à travailler sur la refonte des statuts de l'ASSAGIE qui est nécessaire par rapport à un certain nombre de notions obsolètes (référence à des articles de loi...). On aimerait profiter de cette refonte cosmétique pour aborder quelques points un peu plus fondamentaux notamment par rapport au ratio entre le nombre d'habitants dans nos Communes et le nombre de représentants. Ça pourrait avoir un impact sur notre commune qui pourrait avoir un représentant de plus à l'avenir. Le but de cette refonte est d'arriver à un meilleur équilibre entre les petites et les plus grandes Communes, entre les Communes qui ont des bâtiments et celles qui n'en ont pas. Nous avons aussi dans l'idée de prévoir un article qui permettra, si nous le souhaitons un jour, d'inclure tout ce qui a trait à l'accueil de jour, (accueil préscolaire-parascolaire, UAPE, Centre des jeunes...) et ainsi prévoir dans nos statuts la possibilité de rapatrier ces services. Actuellement tout est géré au niveau de l'AJEMA, qui est devenu un énorme réseau d'accueil de jour, sur lesquels nous n'avons des fois plus beaucoup d'emprise ou de visibilité. Ce n'est pas à l'ordre du jour de le faire pour l'instant mais nous aimerions des statuts qui nous permettent d'aller de l'avant si un jour ça nous semble être pertinent. Enfin, l'inclusion du plafond d'endettement : il faut savoir que toutes les associations intercommunales ont en réalité l'obligation

d'inclure la notion de plafond d'endettement mais aussi le montant de ce dernier dans leurs statuts. Dans le cadre de l'ASSAGIE c'est un peu particulier car cette dernière n'est pas propriétaire des bâtiments mais garante qu'elle va rembourser les emprunts faits par les Communes, par les locations... Ce sont des points un peu compliqués à calculer pour être réalistes, pour ne pas doubler les montants qui sont dans les plafonds d'endettement des Communes, par l'ASSAGIE... Ce travail est en cours et une Commission sera appelée à travailler sur ce projet, probablement au deuxième semestre de cette année.

Ukraine et réfugiés : C'est très calme à Etoy à ce niveau. Nous avons connaissance d'une seule famille qui serait arrivée et pas encore inscrite ainsi que quelques élèves habitants dans des Communes alentours et accueillis au collège des Communaux. Ils sont bien intégrés d'après nos informations et aucun d'eux ne fréquentent notre cantine. Nous suivons tout cela de près. Pour l'instant toutes les familles, qui sont arrivées à la suite d'initiatives privées dans la région, sont plutôt sur Aubonne, Gimel, Longirod, Lavigny. Pour l'instant sur Etoy nous n'avons pas eu beaucoup de besoin ni demande qui sont revenus jusqu'à nous et nous restons attentifs. Si vous connaissez quelqu'un dans ce cas n'hésitez pas à le diriger vers nous.

c) **M. R. Corthay** :

Salle multisports : Projection d'une photo du chantier de la salle multisports. La dernière dalle entre le rez inférieur et le rez supérieur se coulera ce jeudi, tous les murs intérieurs du rez inférieurs sont coulés. Deux nouvelles attributions : les éléments préfabriqués qui vont faire les façades au niveau du rez inférieur : entreprise Element SA, Tavel (FR), et les fenêtres et portes-fenêtres : Batimetal, Yverdon-les-Bains.

d) **M. C. Viquerat** :

Voitures Mobility : Du 6 août au 31 décembre, nous avons enregistré cent réservations et quinze nouveaux abonnements. Le montant des locations permet l'amortissement du coût de ces deux véhicules pour la Commune. Pour avoir démarré gentiment avec relativement peu de publicité nous sommes assez contents et espérons pouvoir progresser courant 2022. Je tiens à vous rappeler qu'il y a une aide communale, déjà utilisée, qui permet le remboursement de l'abonnement Mobility en cas d'utilisation. Nous essayons de faire de la publicité et nous comptons également beaucoup sur vous pour faire passer le message. C'est important d'utiliser ces voitures pour qu'on puisse les conserver à moindre coût voire développer le réseau.

Jointage de fissure : Cet hiver nous avons parcouru des kilomètres pour faire du jointage de fissure avec pour objectifs non pas seulement

d'empêcher l'eau de s'infiltrer dans les fissures de la route mais également de lutter contre les mauvaises herbes car c'est dans ces endroits là qu'elles poussent. Nous essayons de ne plus les traiter avec des produits chimiques depuis maintenant quatre ans mais utilisons essentiellement de l'eau chaude, dont l'efficacité est discutable. Vous pouvez voir sur l'écran que les fameuses dents-de-lion sont coriaces car les premières arrivent à passer alors que nous avons effectué les travaux il y a un mois et demi environ.

Carrefour du Pressoir : Vous avez pu voir la semaine dernière les premières actions pour aménager le carrefour du Pressoir. Nous avons pris le temps de choisir un bel arbre majeur, un chêne qui est appelé à se développer, pour marquer l'entrée du village depuis le chemin de la Vaux. Il est axé au centre du Y et le pressoir sera remplacé correctement par la suite.

Travaux des Communaux : Les travaux ont commencé en octobre. Début janvier, pendant la fin des vacances de Noël, le raccordement de la sous-station SEFA a pu se faire dans le nouveau bâtiment. Ce dernier a deux portes : celle de gauche abrite la sous-station et celle de droite abritera bientôt le tableau électrique général communal des Communaux. Pendant les relâches de février, nous avons prolongé le réseau d'eau potable jusqu'à la voirie. Ces derniers jours c'est un peu l'effervescence car nous allons profiter des deux semaines de vacances de Pâques pour basculer les eaux usées dans la nouvelle station de pompage, ce qui signifie que pendant deux semaines, les utilisateurs de la salle polyvalente, des écoles et les joueurs de foot n'auront plus de WC, à l'exception d'un ou deux ToiToi qui seront placés dans le secteur. C'est une opération importante et il reste encore pas mal à faire. La prochaine étape devrait se faire avant le 4 juin : réalisation d'une série de tranchées pour poser des canalisations et des conduites concernant la boucle d'énergie et le refoulement du chauffage de la salle triple. Normalement les fouilles dans le périmètre de vingt-cinq mètres autour de la salle polyvalente devraient être finies juste avant le giron des musiques.

Electricité : La Commune d'Etoy, notamment pour son réseau d'eau, est un gros consommateur électrique et a la faculté de pouvoir acheter l'électricité en gros sur le marché concerné. Nous achetions l'électricité ces dernières années à un peu plus de cinq centimes, à cela il faut ajouter les taxes et le transport, pour environ douze centimes. Fin 2021, le marché s'est affolé et nous avons signé un achat pour dix-neuf centimes sans le transport ni les taxes. Le marché est complètement fou et cela ne semble pas prêt de s'arrêter. On regarde en ce moment même pour acheter pour l'année prochaine or ces jours on serait autour de dix-huit centimes même si ce n'est pas encore signé. Face à ça, si je peux passer un message, faites le nécessaire pour promouvoir la génération d'électricité renouvelable. Vous être peut-être propriétaires ou avez des liens avec votre propriétaire : faites le nécessaire.

e) M. J.-M. Schlaeppli :

Police des constructions :

Permis de construire refusé après mise à l'enquête :

- Parcelle 244 – Bézières, M. Giriens : Installation de communication mobile pour le compte de Sunrise Communications AG, Salt Mobile SA et de Swisscom Suisse SA (antenne de 30m de hauteur). Onze oppositions déposées et demande refusée par la Direction générale du territoire et du logement, Division Hors zone à bâtir.

Permis de construire délivrés avec mise à l'enquête :

- Parcelle 1564 – En Courta-Rama 10, Truststone Real Estate SICAV, p.a Patrimonium Asset Management AG : aménagement d'un restaurant.
- Parcelle 328 – Chemin du Grand-Pré 20, M. et Mme Skorupinski : rénovation d'une villa.
- Parcelle 590 – route du Stand 27a et 27b, M. Schmidt : construction d'une piscine et aménagements extérieurs.

Permis de construire délivrés avec dispense d'enquête :

- Parcelle 92 – Le Prieuré 15, M. Lepori : création d'un jardin d'hiver non chauffé.
- Parcelle 1487 – Route de Buchillon, AMAG – Automobil und Motoren AG, MM. Peter et Mettler : agrandissement du cabinet vétérinaire existant.
- Parcelle 1503 – route d'Allaman 30d, Perrin Didier Duotech Sarl : régularisation de la mezzanine et changement d'affectation de bureau en logement.
- Parcelle 767 – route du Stand 11, Mme Amstutz : remplacement d'une chaudière électrique à accumulation par une pompe à chaleur air/eau.
- Parcelle 102 – rue d'Estuey 5d, M. Jaquier : installation de quatre Velux.
- Parcelle 1422 et 1421 – Route de Deux-Communes 36 et 34, M et Mme Dziekan & M. et Mme Giradet : remplacement du chauffage à gaz par une pompe à chaleur à sonde géothermique.
- Parcelle 1490 – La Tuilière 18, Meigerhorn II Etoy Sarl : mise à jour du concept sécurité (modifications d'aménagements intérieurs uniquement).

La Municipalité a lancé le début de la **révision de son PGA**, appelé maintenant PACom (Plan d'affectation communal)

Un plan d'affectation communal doit être révisé tous les quinze ans ou quand les circonstances l'exigent.

Notre plan actuel datant de 2001 il nous est fortement recommandé de le refaire.

Pour ce faire, nous avons mandaté un bureau d'étude afin d'établir un cahier des charges.

Ce cahier nous permettra d'envoyer une invitation à trois bureaux d'urbanisme.

Une fois le choix fait sur un bureau d'étude, la Municipalité de concert avec le bureau établira les priorités, la Commission d'urbanisme sera bien évidemment consultée.

Il s'agit d'un travail conséquent, qui sera nous l'espérons, terminé durant cette législature.

Déchèterie : A la suite de l'abandon par certains gros distributeurs des bouteilles en polyéthylène pour le lait, nous allons équiper notre déchèterie d'un poste de récolte des briques de lait appelée communément Tétrapak.

Ces briques sont composées de 75% de carton, de 20% de polyéthylène et de 5% d'aluminium.

Il se vend environ 700 millions de briques à boisson chaque année en Suisse. Cela correspond à quelque 20'000 tonnes d'emballages. La filière n'est malheureusement pas complète, car seul le carton est récupéré pour l'instant, les autres matériaux sont utilisés en valorisation thermique.

Les 3 plus gros fabricants de briques ont créé une association et celle-ci milite pour l'introduction d'une taxe, comme pour le Pet afin de créer un fond permettant de mettre en place en suisse une vraie filière de recyclage.

6. Nomination d'une Commission ad hoc pour l'étude du préavis 01/2022 relatif aux réaménagements routiers du secteur du collège des Ecureuils :

- M. C. Viquerat : Vous avez le plan du projet à l'écran. L'objectif est de clarifier les priorités dans le secteur du rond-point qui se situe vers la place de jeux. S'il y avait un accident on ne saurait pas à qui attribuer les torts. Au niveau de la route du Jura, le but est de mieux marquer la largeur de la route afin de freiner les usagers et leur rappeler qu'ils sont dans une zone 30 km/h. Il est prévu de poser une bordure le long du chemin des Ecoliers jusqu'au trottoir existant, pour empêcher les parkings sauvages. En contrepartie nous prévoyons de créer six nouvelles places de parking assez larges pour assurer les déposes minutes. L'endroit a été longuement étudié car il n'était pas simple de trouver un bon endroit hors zone agricole. L'objectif de les placer à nonante degrés, et non en épi, est de pouvoir entrer en marche avant ou en marche arrière afin de repartir d'où on est venu. Le montant du préavis n'est pas encore complètement arrêté mais va se situer entre CHF 200'000.00 et CHF 220'000.00. Nous allons lancer prochainement les appels d'offre relatifs. Le préavis sera vraisemblablement prêt début mai.

- M. M.-O. Christinat : Je trouve dommage d'amener de la circulation tout près du collège, sur le chemin des Ecoliers vers le nord. N'aurait-il pas été possible d'éviter cela ? Ou alors ne serait-il pas possible de

déplacer ces places un peu plus loin le long de la route du Jura et empiéter sur les parkings en épi en diagonale afin de dégager les voitures des enfants ?

- M. C. Viquerat : C'est un des endroits qui ne nécessitent pas un empiètement sur le domaine agricole. Si on va plus loin côté route du Jura ou le long du chemin des Ecoliers, c'est du terrain agricole, anciennement une zone intermédiaire. L'autre solution serait d'inclure quelques m² dans un PACom et d'obtenir une décision peut-être à la législature prochaine. Nous avons choisi d'aller de l'avant avec six places réalisables car elles sont en zone constructible.

- Mme I. Golay : Pourquoi ne pas utiliser les places existantes à l'arrière du bâtiment pour les déposes minutes ?

- M. C. Viquerat : Ce plan vous montre ce qu'on va construire mais ne vous montre pas pour l'instant ce qui va être utilisé. Le long du collège on a deux fois neuf places. La partie qui est au sud est utilisée par l'UAPE, quand on remonte vers le nord ce sont les employés de l'école qui les utilisent. Nous avons enfin prévu les quatre dernières places en dépose minute.

- M. J.-M. Fernandez – syndic : Je ne sais pas si vous avez l'occasion d'aller à la sortie de l'école mais c'est compliqué, certains aimeraient presque déposer l'enfant en voiture dans la classe. Toutes les personnes qui se garent le long de la route du Jura le font sur un espace qui est considéré comme un trottoir même s'il est juste matérialisé avec une peinture jaune. Si la gendarmerie passait, les amendes de cent-vingt francs pleuvraient. On préfère canaliser les choses que les laisser en l'état. Les bus sont gênés par les voitures qui sont garées dans le rond-point. C'est dangereux pour les enfants, on a de la chance qu'il n'y ait pas encore eu d'accident. C'est le même esprit au collège des Communaux : malgré les places de parking et les options bus, les voitures s'entassent pour les arrivées et les départs et se garent sur les trottoirs et sur la place des bus. Quand vous leur dites quelque chose ils sont offusqués. On essaye de sécuriser la zone.

- Mme S. Thury : Est-il obligatoire d'avoir des places de parking dépose-minute ? Cela risque d'être la foire d'empoigne. On a toujours dit qu'il fallait éviter la circulation dans la zone des écoles or là on va en rajouter. Ne pourrait-on pas au contraire réduire encore plus l'accès aux véhicules ?

- M. J.-M. Fernandez - syndic : On ne peut pas interdire la circulation car il y a des habitants derrière le collège. On peut en revanche canaliser. Ensuite nous pourrions venir avec un papillon.

- Mme J. Amy : Je me demande si les personnes qui se garent n'importe où en ce moment se donneront la peine d'aller jusqu'aux places de dépose-minute et donc si cette démarche va être vraiment utile au vu de ce qui se passe aux Communaux où les places existent.

- M. C. Viquerat : Je suis d'accord que ça ne va pas limiter. Si on en reste à faire des places de parking seulement, la situation va perdurer avec les mêmes dangers qu'aujourd'hui si ce n'est que les

automobilistes seront peut-être un peu plus embêtés car il y aura une bordure qui va les empêcher de se garer. Mais après les quinze mètres ils pourront à nouveau se mettre dans le champ. Du fait qu'on offre un service on pourra jouer à la police derrière. A l'heure actuelle on reçoit périodiquement des courriers qui demandent qu'on fasse quelque chose mais on n'avait pas d'offre, du moment où les voitures arrivent on ne sait actuellement pas où les mettre. Il s'agit donc d'une action de construction d'un côté et de police de l'autre.

- M. C. Furer : Avez-vous évalué l'impact sur le chemin des Ecoliers ? Il y a beaucoup d'élèves qui passent à pied par l'endroit où les voitures vont devoir faire des manœuvres pour ces nouvelles places.

- M. C. Viquerat : Nous avons envisagé pas mal de solutions différentes dont l'une était de créer un sens unique à cet endroit mais en regardant le quartier, rien de mieux n'a été trouvé.

- Mme C. Herzog : Au niveau du bout de trottoir derrière les places jaunes, qui se situe juste derrière la haie, les enfants sont cachés par cette dernière. Je m'inquiète que la visibilité soit encore plus réduite à cause des voitures utilisant les nouvelles places.

- M. C. Viquerat : La haie va être déplacée sur quasiment sa totalité pour laisser la place aux voitures. Nous allons créer un chemin d'accès de part et d'autre des places jaunes de sorte que les enfants puissent accéder directement à la cour de l'école depuis ces endroits-là. Il y aura un rétrécissement sur le chemin des Ecoliers, avant les places de parc quand on vient depuis le rond-point, pour sécuriser au maximum les manœuvres des voitures. De l'autre côté, le passage piéton existant n'est pas très visible, on va faire en sorte qu'il soit plus marqué sans toutefois faire un réel passage piéton car je vous rappelle qu'on est dans une zone 30 km/h, ce sera donc une aide à la traversée.

- Mme I. Golay : Ne pourrait-on pas envisager de créer une zone piétonne, donc une zone 20 km/h à cet endroit ?

- M. C. Viquerat : On a un certain nombre de zones 30 km/h que nous avons toutes les peines à faire respecter. On espère ainsi avec le rétrécissement et les bordures faire en sorte que la vitesse diminue sur ce chemin. Une zone 20 km/h changerait le paradigme, c'est-à-dire que ce serait le piéton prioritaire et aux véhicules de s'adapter, je reste un peu perplexe sur cette solution à cet endroit-là. On prévoit du 30km/h, on verra pas la suite s'il y a lieu d'être plus sévère par la suite et ainsi descendre à 20 km/h.

- M. J.-F. Lange : A propos de cette règle interdisant de mettre des passages piétons dans les zones à 30 km/h. Si je me souviens bien, à Lausanne, ils ont instauré ces zones pendant une durée déterminée et ont ainsi pu garder leurs passages piétons. Ne pourrait-on pas faire pareil ? Je rejoins les craintes mentionnées par Mme Herzog.

- M. C. Viquerat : L'exemple de Lausanne est intéressant parce qu'en effet on passe d'une zone 50 km/h le jour à une zone 30 km/h la nuit. Je pense que la législation cantonale sur les routes n'a encore pas suivi et ça doit probablement leur poser un certain nombre de problèmes : par exemple, en zone 30 km/h, les marquages et feux

rouges sont interdits, la priorité de droite est obligatoire. La législation va mettre du temps à digérer l'effet Lausanne et ça va être compliqué ces prochaines années.

- M. M.-O. Christinat : L'horaire continu devrait diminuer le problème vu que le trafic du midi devrait être moindre. Il me semble évident que cette zone qui est près d'un collège devrait être mixte et limitée à 20 km/h, sinon où est ce qu'on fait ces zone 20 km/h ?

- M. T. Cretegnny : Tout ce qui concerne les mouvements des voitures sur les routes est une science, prédire le comportement des usagers n'est pas à la portée de n'importe qui, je parle d'expérience. Je me demande si c'est votre propre expérience qui vous a amenés à cette solution ou si vous avez consulté des intervenants extérieurs.

- M. R. Corthay : C'est l'état actuel qui nous a fait prendre ces décisions. On parle d'augmentation de véhicules avec ces places jaunes. Si vous y passez de temps en temps, il y a entre trois et quatre voitures parkées de l'autre côté, qui n'y seront ainsi plus.

- M. T. Cretegnny : S'il y a beaucoup de voitures qui arrivent là il y aura des bouchons, les gens ne vont pas forcément pouvoir aller au niveau des places de parc. Je ne viens pas pour apporter des solutions, je demande juste si un regard extérieur a été envisagé.

- M. C. Viquerat : Nous nous appuyons sur des bureaux d'études, au moins sur un. Dans la deuxième phase, la signalisation sera discutée avec les responsables cantonaux de la signalisation.

- M. E. Piguet : J'habite près du collège de Buchillon. Il y a un passage piéton sur une zone 30 km/h, comment ils ont fait ? La zone de dépose-minute n'est pas une zone de parking sur laquelle on peut parquer sa voiture et en sortir, on doit poser l'enfant et redémarrer. Il y a eu toute une campagne avec la police l'année dernière à Buchillon pendant laquelle les personnes qui s'arrêtaient étaient systématiquement amendées. Cette zone dépose-minute est très bien faite car les voitures se posent sur le bord de la route puis continuent, mais avec des parkings tels que prévus, je ne vois pas comment on peut faire pour ne pas s'arrêter, ça me paraît assez compliqué.

- M. C. Viquerat : L'exemple de Buchillon est en effet intéressant, leur dépose-minute fonctionne assez bien à 08h et à 13h30. Ça marche un peu moins bien pour la récupération des enfants qui nécessite que les voitures se garent pendant quelques minutes selon où se trouve l'enfant. C'est le même problème rencontré aux Communales actuellement. Les zones en jaunes ont été disposées de cette manière pour pouvoir entrer et sortir sans créer de rond-point car cela n'est pas possible, de même pour le sens unique. Elles sont donc prévues à nonante degrés et larges, afin de faciliter l'entrée et la sortie sans nécessiter trois manœuvres à chaque fois.

- M. C. Furer : Pardonnez mon ignorance sur les règles de changement d'affectation des terrains. Combien de temps cela prendrait pour dézoner, quelles sont les limites réglementaires ?

- M. J.-M. Fernandez - syndic : Cela prend un certain temps. Vous touchez des surfaces d'assolement (SDA) et c'est interdit, car elles ont été bloquées au niveau du Canton. Elles ont été enregistrées au

niveau fédéral, et là vous ne touchez pas un mètre. Pour rappel, on a proposé de créer une piste cyclable au moment où ils refaisaient la route de Lavigny. Ça a été refusé car on touchait des SDA, même si les SDA concernées sont des talus. Les SDA sont intouchables au niveau de la Direction du Territoire, PACom ou pas PACom.

- M. L. Magnollay – président : J'avais souvenir que la parcelle qui est le long du collège est propriété de la Commune et qu'elle était en zone d'intérêt public ?

- M. J.-M. Fernandez - syndic : Ce n'est pas le cas.

- Mme S. Thury : Avez-vous fait un sondage au niveau des personnes qui amènent les enfants en voiture ? Les avez-vous amendées quelque fois ? J'ai l'impression qu'on agit de manière un peu trop gentille.

- M. J.-M. Schlaeppli : Je comprends bien mais ces gens-là vont de toutes façons revenir tant qu'on amène pas une solution. On peut coller des amendes mais il y aura continuellement des parents qui amèneront les enfants en voiture à l'école.

- Mme C. Herzog : Pour habiter dans ce quartier, je confirme que c'est un endroit très dangereux. Sur les dix-huit places derrière le collège, ne pourrait-on pas en réaffecter quelques-unes en dépose-minute afin de ne pas faire celles prévues sur le côté ?

- M. C. Viquerat : Selon l'observation de l'utilisation des parkings actuels en journée, nous sommes arrivés à la conclusion qu'on peut retrancher quatre places pour faire du dépose-minute. Au-delà, ça devient serré. Avec les six nouvelles places, on aurait un total de dix places, ce qui nous donnerait beaucoup d'air par rapport à la situation actuelle. À la construction de ce collège, il avait été dit que les parents n'ont qu'à se parquer sur la place du village mais c'est compliqué.

- Mme I. Golay : On pourrait amender les parents mais il faut être conscient qu'ils changent chaque année. On a beau leur dire que leur véhicule dérange ils ne l'admettent pas. Amender calme un certain temps mais il faudrait avoir quelqu'un tous les jours. La solution idéale n'existe pas.

- M. A. Magnollay : Je ne sais pas auprès de qui vous avez pris conseil pour ce projet mais je rejoins M. Creteigny dans le fait que la circulation c'est un métier différent que celui de constructeur de place de parking, je vous encourage à faire appel à un spécialiste vu la complexité de la situation.

- M. E. Piquet : Ne pourrait-on pas avoir plus de bus et renforcer la sensibilisation des parents locaux ?

- Mme T. Séverin : On a assez de bus et ceux qui amènent les petits ne sont pas pleins. Il y a pas mal de parents qui aiment amener leurs petits à l'école, il y en a aussi pas mal qui profitent de poser leurs enfants sur le chemin du travail. Même si on aimerait bien qu'ils viennent à pied ou en vélo, on réalise qu'au final il y a quelques parents qui le font, il y a quelques enfants qui utilisent les bus aux différents arrêts du village qu'on a réussi à maintenir même si c'est dans un périmètre en théorie trop proche pour avoir un arrêt de bus. Parfois les enfants qui grandissent aiment bien prendre le bus avec

leurs copains. On essaye de sensibiliser au mieux, l'école le fait aussi un peu, mais on ne peut pas rajouter de bus, je ne pense pas que ça changerait quoi que ce soit.

- M. V. Bovet : On créé de l'espace mais ce dernier va être vite rempli, comme dans une maison, c'est mathématique. On prévoit d'offrir des places supplémentaires qu'il faudra policer, ne faudrait-il pas au contraire restreindre à l'accès à cette zone pour forcer les gens à faire autrement ? Dans quelques années on va avoir encore plus d'enfants, il faudra donc étendre l'offre. De plus, ça va à l'encontre de la mobilité douce. J'ai traversé hier après-midi aux Sablons, à l'ex-Charpentier, il y avait cinq cents enfants qui étaient heureux et sans SUV à moins de cinq cents mètres de l'école et pourtant les enfants sont bien scolarisés. Pourquoi offrir de la surface qu'on n'arrivera pas à policer plutôt que de dire stop, il y a des transports publics, débrouillez-vous ?

- M. C. FÜRER : Est-ce qu'il a été envisagé d'utiliser les places jaunes pour le bus et le rond-point pour les déposes-minutes ?

- M. J.-M. Fernandez - syndic : Ce n'est pas possible car il y a de temps en temps le grand bus qui vient et il ne pourrait pas tourner, il n'y a pas les angles de passage.

- Mme J. Dutrannois : Est-ce qu'on sait précisément d'où viennent tous ces élèves ?

- Mme T. Séverin : Ils peuvent venir des quatre Communes : Etoy, Buchillon, Lavigny, St-Livres. En principe ce sont plutôt des enfants d'Etoy qu'on met à Etoy. Notre Commune a un périmètre assez grand. La loi dit qu'il faut des bus à partir d'un trajet de 2,5 km. On a des arrêts de bus qui sont à moins que ça dans le village. Pour un petit de quatre ans qui commence l'école, faire 1km ou 1,5km le matin, quand il n'a pas réussi à se lever...ça prend du temps. Pour certain qui font les trajets quatre fois par jour, ça fait peut-être beaucoup. Maintenant il y en a beaucoup qui viennent de plus près. Le problème ici se situe dans la culture des parents, les habitudes, leur emploi du temps.

- Mme S. Jara : Le centre du village et la descente vers la Cure sont encore plus dangereux à mon avis et mériteraient d'être gérés de manière prioritaire.

- Mme S. Thury : Est-ce que le pédibus existe toujours ?

- Mme T. Séverin : Les pédibus sont des initiatives de parents, ce sont des parents qui se mettent ensemble et qui font les trajets pour les enfants. Ce n'est pas une initiative où il y a un employé de la Commune ou de l'ASSAGIE qui part faire les trajets. Pour que ça marche il faut qu'il y ait un certain nombre de parents du même quartier qui aient des disponibilités et qui se chargent de faire les allers-retours avec le groupe d'enfants constitué. Ça fait longtemps qu'on n'a pas eu ce genre d'initiative en place sur Etoy, je pense qu'il y a pas mal de parents qui travaillent et qui ne veulent pas avoir d'obligation quotidienne. On n'a pas de pédibus officiel en place à Etoy en ce moment. On pourrait envisager de faire de la publicité, réexpliquer comment cela fonctionne.

- M. J.-M. Fernandez – syndic : J'ai eu pendant quinze ans la responsabilité des écoles. A cette occasion j'ai eu des demandes de pédibus mais quand je leur répondais que c'était à eux de conduire le pédibus il n'y a jamais eu de suite.

Nomination de la Commission ad hoc tacitement :

M. V. Bovet – Mme A. Roulet-Wyss – M. R. Favre – M. S. Heiniger –
Mme S. Thury – M. C. Furer – M. G. Knigge.

7. Propositions individuelles :

- M. M.-O. Christinat : J'ai enfin eu l'occasion d'utiliser une voiture Mobility. Je suis allé voir sur internet comment elle se conduisait, ça m'a fait un peu peur. En réalité, il faut surtout penser à enlever le câble. Au final c'était un pur bonheur et j'encourage ceux qui ont un peu d'appréhension à faire le pas.

Séance levée à 21h27

Prochaine séance :
9 mai 2022

Le Président

La Secrétaire

Luc Magnollay

Fanny Gantin

